

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avait donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole à un intervenant de la SAUR pour une présentation du rapport annuel sur l'eau. Ce document est disponible en Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour de ce Conseil : Modification simplifiée du POS.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 juillet 2014

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2014.

Concernant la demande de subvention auprès du CG54 au titre de la DCI 2014, Madame FARRUDJA précise et apporte la notice indiquant qu'une délibération est nécessaire afin de compléter ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération a bien été prise.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Admission en non-valeur – Budget principal

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres du budget principal relatifs à des loyers et des charges entre 2013 et 2014 pour un montant total de 2 643.76 € pour le motif suivant : ordonnance du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel avec effacement des dettes.

Après explications, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Décision modificative n°2 – Budget principal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la décision modificative ci-jointe.

La décision modificative prévoit notamment :

Dépenses

- 36 000 € pour intégrer l'avenant relatif aux travaux d'extension de la voirie du HDP ;
- 40 000 € pour l'extension du cimetière.

Recettes

- 103 000 € de subvention d'investissement supplémentaire (subvention DETR notifiée).

Après discussion, notamment concernant les ressources du cimetière, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

4. Subvention exceptionnelle – Le Souvenir Français

Monsieur le Maire expose le courrier du Souvenir Français qui soutient activement, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, le projet d'édition d'une bande dessinée de Monsieur Bernard TRESOR sur la bataille du Grand Couronné.

Pour aider cette initiative, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du Souvenir Français d'un montant de 390 euros.

Après explications, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution de paritarisme au sein du prochain Comité Technique (CT)

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections professionnelles sont organisées le jeudi 4 décembre 2014. Conformément à l'article 1 du décret n°85-565, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer la composition du prochain CT et les modalités de vote du collège employeur.

Monsieur le Maire propose de maintenir le paritarisme entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel. Il propose également de fixer le nombre de représentants du personnel à 3, conformément à l'effectif des agents au 1^{er} janvier 2014.

Madame FARRUDJA demande à être destinataire du nouvel organigramme. Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Après explications, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6. Adhésion aux mises à disposition de personnel du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour le traitement des dossiers soumis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Monsieur le Maire expose l'intérêt de pouvoir confier au CDG 54 des missions d'analyse et d'accompagnement dans l'instruction des dossiers d'hygiène et sécurité soumis au CHSCT. En effet, il peut être pertinent d'avoir un regard extérieur sur des problématiques particulières.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la mise en place d'une convention de mise à disposition du personnel du CDG 54 pour le traitement des dossiers CHSCT. Ces mises à disposition sont gratuites dans la limite du temps de prévention accordé à la collectivité par le CDG 54.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après explications, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Autorisation de principe pour permettre le recrutement d'agents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Monsieur le Maire expose l'opportunité de pouvoir recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une délibération de principe autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 - 1° et/ou l'article 3 - 2° de la loi du 26 janvier 1984, pour l'ensemble des filières et des grades si le besoin d'un service le justifie.

Après explications, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Ouvertures et fermetures de postes de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA)

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs proposées dans le cadre de la réorganisation de l'EMEA à partir du 1^{er} octobre 2014.

Ce point a fait l'objet d'une consultation du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable sur cette réorganisation le vendredi 18 juillet.

Spécialité piano

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 18/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 8/20^{ème}

Spécialité guitare classique

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 16/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5.5/20^{ème}

Spécialité chant

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 6/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5.5/20^{ème}

Spécialité guitare électrique – musiques actuelles

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 6.25/20^{ème}

Spécialité théâtre

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 4/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 2/20^{ème}

Spécialité batterie

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 3.25/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 2/20^{ème}

Spécialité saxophone

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 3.25/20^{ème}
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 1.5/20^{ème}

Spécialité formation musicale

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe – 15/20^{ème}

En réponse aux questions de Madame FARRUDJA, Monsieur le Maire indique que les échanges avec les Communes de la CCVM concernant leurs participations avancent de façon positive.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

9. Modification simplifiée du POS

En référence à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose d'entériner les modifications du P.O.S.

Etant donné qu'aucune remarque n'a été émise lors du porter à connaissance du public relatif aux modifications des dispositions concernant la modification de la carte du zonage du POS sur la zone UB, spécifiquement à la rue des écoles, de la section de la rue des jardins et de la rue de Gerbéviller afin de supprimer les obligations de recul des constructions par rapport à l'alignement,

Considérant que la modification simplifiée du P.O.S, telle qu'elle a été présentée aux membres du Conseil Municipal, est prête à être approuvée conformément à l'article susvisé du code de l'urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la modification simplifiée du POS.

10. Questions diverses

- Madame FARRUDJA demande un point sur le versement des aides concernant la mise en place des TAP et les marchés de prestations de la Commune.

Monsieur le Maire indique que pour ces questions précises, il serait souhaitable d'avoir ces demandes avant le Conseil Municipal. Une réponse sera apportée au prochain Conseil Municipal.

- Madame FARRUDJA souhaite faire un point sur le nombre d'accompagnateurs dans le transport scolaire municipal.

Monsieur le Maire indique que la Commune remplit ses obligations réglementaires et même au-delà. En effet, la réglementation en vigueur (arrêté de 1982) n'impose pas d'accompagnateur. Les transports municipaux bénéficient d'un accompagnateur.

De plus, les ASVP feront régulièrement un travail de prévention au sein des transports.

Monsieur Bourguignon demande si l'utilisation des ASVP sur ce type de mission n'est pas du gaspillage.

Monsieur le Maire rappelle que la présence des ASVP aux abords des écoles a permis de renforcer la sécurité pour les élèves et que leur présence dans le bus a un rôle pédagogique auprès des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance.

